



Bureau des personnels de catégories A, B et C

Paris, le **15 JUIN 2020**

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : organisation, en novembre 2020, d'un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur « assistant-utilisateurs ».

Mes services organisent le **jeudi 12 novembre 2020**, pour l'ensemble des ministères économiques et financiers, un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur « assistant-utilisateurs » au titre de l'année 2021.

I - CONDITIONS D'ACCES

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires de catégories C et B souhaitant exercer le métier d'assistant-utilisateurs.

II - DATE ET LIEU DES EPREUVES

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le **jeudi 12 novembre 2020** en région parisienne.

L'épreuve orale d'admission se déroulera en région parisienne à compter du **lundi 8 février 2021**.

III - NATURE DES EPREUVES

L'examen professionnel comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Epreuve écrite d'admissibilité (durée : 3 heures). Elle est composée :

- *d'un questionnaire à choix multiple (QCM) de 20 questions (durée d'environ 30 minutes) ;*
- *d'un cas pratique (durée d'environ une heure et demie) présentant une tâche, une opération, une procédure que le pupitreur assistant-utilisateurs peut être amené à réaliser dans l'exercice de ses missions. Le candidat devra rédiger une introduction avec annonce de plan, proposer un plan structuré comprenant les éléments de réponse au sujet sous forme de liste, rédiger une conclusion ;*
- *d'une fiche de procédure (durée d'environ une heure). Le candidat devra compléter les informations d'une fiche de procédure concernant par exemple une demande d'assistance, une opération de gestion de parc, une fiche d'intervention...*

Seuls les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve écrite d'admissibilité sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission.

Affaire suivie par : Patrick LÉ et François MEYER (SRH2B)

Tél : 01 53 44 28 64 et 01 53 44 28 90

Mél : patrick.le@finances.gouv.fr et francois.meyer@finances.gouv.fr

Adresse : Bâtiment ATRIUM, 5 place des Vins de France, 75573 Paris Cedex 12

Epreuve orale d'admission (durée : 25 minutes) : entretien avec le jury.

L'épreuve orale d'admission, d'une durée de vingt-cinq minutes, consiste en un entretien avec le jury permettant de s'assurer que le candidat possède les connaissances, compétences ou aptitudes nécessaires à l'exercice de la fonction de pupitreur.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ une présentation par le candidat de son parcours professionnel, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le rapport constitué par le candidat.

Au cours de cet entretien, le candidat sera interrogé sur des questions portant sur le programme fixé en annexe de l'arrêté du 27 juillet 2015.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le rapport n'est pas noté.

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat reconnu admissible à l'issue de l'épreuve écrite établit obligatoirement un rapport qu'il remet au service organisateur (cf. partie V « Rapport ») un mois au moins avant la date de l'épreuve orale d'admission.

Seuls les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à cette épreuve obtiennent la qualification de pupitreur.

IV - INSCRIPTION DES CANDIDATS

La date **de début** de saisie des inscriptions par voie de téléprocédure ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au **lundi 31 août 2020**.

La date de fin des inscriptions par voie de téléprocédure ou d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au **vendredi 2 octobre 2020 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

Les candidats peuvent s'inscrire :

- **soit par voie de téléprocédure**

sur **Internet** par le portail du ministère www.economie.gouv.fr/recrutement - Rubrique « Vous êtes agent de la fonction publique » - lien « Concours et examens professionnels réservés » - Inscription - « Catégorie B ou C » - Secrétariat général - « Inscription aux concours du Secrétariat général » - « Accéder à la téléprocédure ».

La procédure comprend une phase unique d'inscription. Les candidats enregistrent leur inscription dans l'application en renseignant l'ensemble des rubriques. L'application leur attribue un numéro d'enregistrement et un code confidentiel. Ce numéro d'enregistrement et ce code confidentiel s'affichent à l'écran. Un accusé de réception de leur inscription est également adressé aux candidats par messagerie.

A l'aide de ces identifiants, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur dossier jusqu'à la date limite de clôture des inscriptions.

- **soit par dossier papier**

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier ou sur place auprès du Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau de la gestion des personnels de catégories A, B et C (SRH2B) - Secteur « Organisation des concours » - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 PARIS CEDEX 12 Tél : 01 53 44 28 00 (de 9 heures à 18 heures).

Les dossiers d'inscription doivent impérativement être établis sur le formulaire délivré à cet effet par le secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Le fait de ne pas respecter les formalités et délais d'inscription entraîne l'élimination des candidats.

V - RAPPORT

Un modèle de rapport est disponible en ligne :

sur **Internet** par le portail du ministère www.economie.gouv.fr/recrutement - rubrique « Vous êtes agent de la fonction publique » - lien « Concours et examens professionnels réservés » - Aide à la préparation - « Catégorie B ou C » - Secrétariat général - « Examen professionnel de pupitreur assistant-utilisateurs ».

Seuls les candidats reconnus admissibles à l'issue de l'épreuve écrite doivent remettre ce rapport.

Le rapport doit obligatoirement être établi sur la base du modèle délivré par le secteur « Organisation des concours » du

Secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Il doit être remis, rempli sous forme dactylographiée, signé et visé par l'autorité hiérarchique, **en cinq exemplaires (1 original + 4 copies)**.

La date limite d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) ou de dépôt du rapport au secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au **mercredi 6 janvier 2021 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

VI - AMENAGEMENTS D'EPREUVE

Les candidats reconnus officiellement en situation de handicap peuvent obtenir des aménagements d'épreuve. Ils doivent pour cela produire un certificat médical établi par un médecin agréé, daté de moins de 6 mois et précisant la nature des aides et aménagements sollicités.

La date limite d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) ou de dépôt du certificat médical au secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au **lundi 12 octobre 2020 jusqu'à 18 heures** (heure de métropole), délai de rigueur, conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.

VII - SERVICE AUQUEL DOIVENT S'ADRESSER LES CANDIDATS

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser au Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau des personnels de catégories A, B et C (SRH2B) - Secteur « Organisation des concours » - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 PARIS CEDEX 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (**de 9 heures à 18 heures**) - Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr.

Enfin, je vous rappelle que l'inscription à la préparation organisée par l'IGPDE ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.

*

* *

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.

Aude PLUMEAU
Cheffe de bureau



